

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AAEH), remplace l'allocation d'éducation spéciale (AES) depuis le 1er janvier 2006.

1. QU'EST-CE QUE L'ALLOCATION D'EDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPE ?

C'est une prestation familiale destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap.

2. QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION ?

- *Conditions de résidence*

Les personnes qui résident en France ou dans un département d'outre-mer, et qui ont à leur charge un enfant handicapé de moins de 20 ans.

Les personnes de nationalité étrangère doivent justifier de la régularité de leur séjour.

- *Condition de handicap*

Le taux d'incapacité de l'enfant doit être

- d' au moins à 80 %
- ou compris entre 50 % et 79 %
 - ⇒ si l'enfant fréquente un établissement spécialisé
 - ⇒ si l'enfant est pris en charge par un service de soins
 - ⇒ si l'état de l'enfant exige le recours à un dispositif adapté
 - ⇒ ou si l'état de l'enfant exige le recours à des soins dans le cadre de mesures préconisées par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

3. QUEL EST LE MONTANT DE L'ALLOCATION D'EDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPE ET DE SES COMPLEMENTS ?

Le montant de l'AAEH est de **127,68 € par mois** (au 1^{er} avril 2012).

Des compléments d'allocations peuvent être attribués. Le classement dans l'une des six catégories de complément est défini en prenant en compte :

- le recours à une tierce personne au regard de la nature ou de la gravité du handicap de l'enfant.
- la réduction, ou la renonciation, de l'activité professionnelle du ou des parents, sur présentation de justificatifs.
- Des dépenses engagées par les parents du fait du handicap, non pris en charge par un autre organisme, sur justificatifs.

A noter : depuis le 1^{er} janvier 2006, il est possible de percevoir la majoration spécifique pour parent isolé d'enfant handicapé. L'enfant bénéficiant de l'AAEH et de l'un de ses compléments peut ouvrir

droit à cette majoration si son parent en assume seul(e) la charge. Ce complément est versé automatiquement par l'organisme de prestations familiales (CAF, MSA, ...).

Catégorie	Conditions	Montants mensuels des compléments	Majoration spécifique parent isolé
1 ^{ère} catégorie	Handicap de l'enfant entraînant des dépenses égales ou supérieures à 223,44 € par mois.	95,76 €	
2 ^{ème} catégorie	réduction d'au moins 20% de l'activité professionnelle de l'un des parents	259,35 €	51,87 €
	ou emploi d'une tierce personne au moins 8 heures par semaine		
	ou handicap de l'enfant entraînant des dépenses égales ou supérieures à 387,03 €		
3 ^{ème} catégorie	réduction d'au moins 50% de l'activité professionnelle de l'un des parents	367,08 €	71,82 €
	ou emploi d'une tierce personne au moins 20 heures par semaine		
	ou réduction d'au moins 20% de l'activité professionnelle de l'un des parents et dépenses de 235,41 €		
	ou handicap entraînant des dépenses égales ou supérieures à 494,76 €		
4 ^{ème} catégorie	réduction de 100 % de l'activité professionnelle de l'un des parents	568,85 €	227,43 €
	ou emploi d'une tierce personne à temps plein		
	ou réduction d'au moins 50% de l'activité professionnelle de l'un des parents <u>et</u> dépenses de 329,45 €		
	ou réduction d'au moins 20% de l'activité professionnelle de l'un des parents <u>et</u> dépenses de 437,18 €		
	ou handicap entraînant des dépenses égales ou supérieures à 696,53 €		
5 ^{ème} catégorie	réduction de 100 % de l'activité professionnelle de l'un des parents ou emploi d'une tierce personne et handicap entraînant des dépenses égales ou supérieures à 285,84 €	727,02 €	291,27 €
6 ^{ème} catégorie	Le handicap de l'enfant contraint l'un des parents à cesser son activité professionnelle ou exige le recours à une tierce personne employée à temps plein et impose une surveillance et des soins permanents	1.082,43 €	426,93 €

* montants au 1^{er} avril 2012

4. QUI PAYE L'ALLOCATION D'EDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPE ?

L'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé est payée par l'un des organismes de prestations familiales : CAF, MSA, ...